



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Manque d'offres d'emploi en alternance

Question écrite n° 23699

Texte de la question

Mme Emmanuelle Anthoine attire l'attention de Mme la ministre du travail sur les difficultés rencontrées par les jeunes Français pour trouver des emplois en alternance. En dépit de l'attrait qui existe pour cette forme d'emploi, il est très difficile pour des jeunes souhaitant apprendre leur métier sur ce format de trouver des entreprises acceptant de les prendre en alternance. Les offres d'emplois en alternance sont rares. A titre d'exemple, le portail de l'alternance du ministère du travail ne recense que 19 offres pour tout le département de la Drôme qui ne correspondent pas nécessairement au secteur d'activité dans lequel les jeunes souhaitent se former. L'alternance permet pourtant une meilleure insertion sur le marché du travail et représente un vecteur de réussite professionnelle très important. Ce dispositif a fait l'objet d'une attention particulière de la part du Gouvernement dans le cadre de son projet de loi pour un avenir professionnel, mais en l'état cette priorité en termes de politique publique n'a pas été pleinement reprise par les acteurs économiques. C'est pourquoi, elle souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour inciter les entreprises à développer les offres d'emploi en alternance et les moyens qu'il entend déployer pour que ces dernières se saisissent des opportunités que l'alternance peut représenter pour elles.

Texte de la réponse

La réforme de l'apprentissage s'appuie sur une vaste concertation, lancée par le Gouvernement, en lien avec les opérateurs de compétences, les entreprises et les centres de formation des apprentis. Les efforts se poursuivent pour mener à bien cette réforme, accompagner les acteurs dans leur nouveau rôle, notamment les opérateurs de compétences, faciliter les liens entre le jeune et l'entreprise et enfin répondre avec rigueur et efficacité à l'objectif fixé : développer l'offre d'apprentissage sur l'ensemble du territoire et faire de cette formation un véritable levier pour l'insertion professionnelle. Les opérateurs de compétences, désormais responsables du développement de l'apprentissage, ont été dotés des missions de dépôt des contrats d'apprentissage et du financement de ces contrats. Dans le cadre de ces nouvelles missions, ils ont également pour vocation de mener un rôle réel de conseil et d'orientation auprès des entreprises et de participer activement au développement de l'offre de l'apprentissage. Ils sont aujourd'hui placés par le Gouvernement au centre du suivi et du développement de l'alternance et le Gouvernement compte également sur leur contribution pour inciter les entreprises (de leurs branches respectives) à recruter de nouveaux apprentis. Par ailleurs, la réforme de l'apprentissage a également visé la simplification des circuits et des aides. Ainsi, le Gouvernement est convaincu que l'aide unique aux employeurs d'apprentis (AUEA), mise en place depuis le 1er janvier 2019, a eu pour effet d'inciter ces derniers à recruter des apprentis. Entre janvier et juin 2019, 58 885 jeunes sont entrés en apprentissage, soit une hausse de + 8,4 % par rapport à la même période en 2018, et + 9,2 % en France métropolitaine. Le nombre d'apprentis au 30 juin 2019 s'élève à 458 000. Le Gouvernement souhaite aller encore plus loin dans la mise en relation pour favoriser la coopération entre les acteurs clés de l'apprentissage. Ainsi, le ministère du travail, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sont conscients du travail à fournir pour atteindre cet objectif et poursuivent le dessein commun d'accompagner le jeune dans son projet, en amont, pendant et en

aval de sa formation. Grâce à Affelnet, l'offre de formation par apprentissage post 3ème est disponible et les listes des élèves issus de la classe de 3ème ayant formulé le vœu de poursuivre une formation en apprentissage, ainsi que leurs coordonnées, ont été transmises, pour la première fois cette année, aux centres de formation d'apprentis (CFA) choisis par les élèves. La plateforme assure ainsi une égale visibilité des formations en apprentissage et des autres formations scolaires. En complément, la plateforme Parcoursup, dont le public s'est notamment élargi en 2019, permet aujourd'hui une visibilité de l'offre en apprentissage identique à celle des formations sous statut étudiant. Depuis 2019, l'équipe nationale Parcoursup a engagé avec les représentants des CFA une démarche pour étendre le périmètre des formations accessibles aux candidats. Les premières réalisations seront effectives cette année. Afin de renforcer les mesures prises pour promouvoir les offres d'apprentissage et leur visibilité, le gouvernement a confié à M. Guillaume HOUZEL, inspecteur général de l'éducation nationale, du sport et de la recherche, la mission de concevoir un nouveau service public afin de fluidifier l'information sur l'apprentissage et la rendre plus accessible, auprès de l'ensemble des acteurs. L'ambition du Gouvernement est claire : permettre à chaque jeune, chaque entreprise et chaque CFA de disposer de la totalité de l'information nécessaire pour rendre possible son projet de formation ou de recrutement.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Anthoine](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23699

Rubrique : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Travail](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 janvier 2020

Question publiée au JO le : [15 octobre 2019](#), page 8657

Réponse publiée au JO le : [14 janvier 2020](#), page 300